

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet d'acquisition par la commune de VILLEY-SUR-TILLE d'une parcelle de terrain privée comportant en tréfonds une canalisation d'assainissement
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire

Objet des enquêtes publiques

Par arrêté préfectoral du 21 février 2018 ont été prescrites les enquêtes publiques suivantes relatives au projet d'acquisition par la commune de VILLEY-SUR-TILLE d'une parcelle de terrain privée comportant en tréfonds une canalisation d'assainissement :

- enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet au profit de la commune de VILLEY SUR TILLE,
- enquête parcellaire destinée à déterminer avec précision les biens à acquérir, ainsi que les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

La publication de l'avis d'enquête est faite notamment en vue de l'application de l'article R.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui précise que « *les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tous droits à l'indemnité.* »

Date et lieu des enquêtes publiques

Les enquêtes publiques se dérouleront conjointement du **mardi 13 mars 2018 au vendredi 30 mars 2018 inclus à 17 h**, soit 18 jours consécutifs, à la mairie de VILLEY SUR TILLE.

Le dossier relatif à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire seront tenus à la disposition du public à la mairie de VILLEY SUR TILLE aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (les mardis et vendredis, de 16 h à 18 h).

Seront également tenus à la disposition du public dans les mêmes conditions, des registres destinés à recevoir les observations du public sur l'utilité publique du projet et les limites des biens à exproprier.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, avant la clôture des enquêtes, soit au plus tard le vendredi 30 mars 2018 à 17 h, par courrier adressé à la mairie de VILLEY SUR TILLE (4 rue du Châteaux -21120 VILLEY SUR TILLE).

Désignation du commissaire enquêteur

- M. Daniel DEMONFAUCON, Inspecteur d'Académie honoraire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de VILLEY SUR TILLE pour recevoir les observations sur l'utilité publique du projet et sur le périmètre des biens à acquérir :

- le mardi 13 mars 2018 de 14 h à 17 h
- le mardi 20 mars 2018 de 14 h à 17 h
- le vendredi 30 mars 2018 de 14 h à 17 h.

Mise à disposition du public du rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'utilité publique du projet seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- à la mairie de VILLEY SUR TILLE
- à la préfecture de la Côte d'or (Pôle environnement et urbanisme),
- sur le site internet de la préfecture de la Côte d'Or : (www.cote-dor.gouv.fr) rubrique Publication / Avis, consultations, décisions administratives en matière d'environnement/Déclaration d'utilité publique.

La préfète
Pour la préfète et par délégation
La cheffe de bureau
Signé : Evelyne MORI